Zeitschrift: Allgemeine schweizerische Militärzeitung = Journal militaire suisse = Gazetta militare svizzera

Band: 67=87 (1921)

Heft: 15

Artikel: Vorschläge der Sektionen der Schweizerischen Offiziersgesellschaft zur Reorganisation des Heerwesens (Fortsetzung)

Autor: Iselin, Heinrich

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-37016

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

mit der ihm eigenen Begeisterung und Energie übernommen. Mehr als zwei Jahre hat er dieses Amt mit Hingebung versehen, immer bereit, wo es Arbeit gab. Wir dürfen heute wohl seine Amtsperiode als eine der fruchtbarsten der Gesellschaft bezeichnen.

Endlich darf der militärische Vorunterricht nicht unerwähnt bleiben, dessen Uebungen Oberst Heußer im Kanton Basel-Stadt seit vielen Jahren leitete. Auch hier zeigte er sich allem Schein abhold. Seine Schüler sollten lernen, tüchtig zu marschieren, gut zu schießen und ihr Vaterland zu lieben.

Scheinbar in voller Kraft und mit unermüdlicher Arbeitsfreude ging Oberst Heußer bis zum letzten Tage seines Lebens seinen Geschäften nach; eine kurze Erkältungskrankheit hatte er vor einigen Wochen gut überstanden. Sein plötzlicher Tod auf dem Schlachtfeld der Arbeit wird viele schmerzlich berühren. Wir Offiziere verlieren an ihm nicht nur einen vorbildlichen Vorgesetzten und Soldaten, sondern auch einen lieben Kameraden.

Vorschläge der Sektionen der Schweizerischen Offiziersgesellschaft zur Reorganisation des Heerwesens.

(Von Hptm. i/Gst. *H. Iselin.*)

(Fortsetzung.)

III. Verbesserung des technischen Materials.

Die Vorschläge zur Vermehrung und Verbesserung des technischen Materials sind außerordentlich vielgestaltig. Eine Reihe von Sektionen erklären sich mit dem Projekt der Landesverteidigungskommission einverstanden, teils in allen, teils in einzelnen Punkten; es kann darauf verzichtet werden, diese Berichte im Einzelnen anzuführen. Wir beschränken uns deshalb auf die Wiedergabe der von der Landesverteidigungskommission abweichenden Ansichten.

Infanterie. Mit der Vermehrung der Maschinengewehre nach den Vorschlägen der Landesverteidigungskommission ist man überall einverstanden, ebenso mit der Einführung von Granatgewehren und offensiven und defensiven Handgranaten. Ein Teil der Sektion Baselland hat jedoch Bedenken, ob das im Versuchsstadium begriffene Pistolengewehr den Anforderungen entspreche; seine Wirkung sei ungenügend und die Munitionsverschwendung groß. Ebenso hat Winterthur Bedenken gegen seine Feldtüchtigkeit. Die Offiziersgesellschaft Olten schlägt vor, die Infanterie mit dem Kurzgewehr und dem langen Stichbajonett auszurüsten.

St. Gallen findet die Mitrailleurkarren unzweckmäßig; sie können nicht schwerer beladen werden als jetzt; die Vermehrung der

Gewehre bringt deshalb eine große Verlängerung der Kolonnen. Auf zweiteiligen Zweispännerwagen könnten die Gewehre nahezu ebensoweit ins Gefecht fahren, wie auf Karren: die Kolonne würde aber kürzer und erforderte weniger Führerpersonal.

Ferner wird von St. Gallen die Frage aufgeworfen, ob die Munition nicht in Blechschachteln verpackt werden könnte, die ans Gewehr anzuhängen wären, und aus denen sie direkt in den Zufuhrapparat gelangen könnte, ähnlich wie sie durch den Füllapparat in die Gurten gelangt. Die Gurten, die bei nasser Witterung oft versagen, würden dann wegfallen.

Es wird endlich der Vorschlag gemacht, die Radfahrer stark zu vermehren und auch sie mit Maschinengewehren auf Motorrädern auszurüsten. Man erhielte so mit verhältnismäßig geringen Kosten eine rasch bewegliche und mit wirkungsvollen Feuerwaffen ausgestattete Truppe, die in unserm Gelände unschätzbare Dienste leisten könnte.

Artillerie. Die eingegangenen Vorschläge sind äußerst mannigfach. Sie zeigen deutlich, wie wichtig die ganze Artilleriefrage heute ist, und sprechen es auch aus, daß die Modernisierung der Artillerie die wichtigste Aufgabe unserer Heeresreform ist, weil ohne gute Artillerie die Armee ihre Aufgabe nie werde erfüllen können.

a) Feldkanonen. Trotz ihrer guten Treffsicherheit wird von einer Seite an der Möglichkeit gezweifelt, sie zu modernisieren, weil die Reichweite nicht genügt. Man hofft, sie könnten mit der Zeit durchweg durch 8,35 cm Kanonen ersetzt werden.

Eine andere Sektion schlägt im Gegenteil die Einführung der geteilten Lafette und verschiedener Ladungen für die Feldkanone vor.

Mehrere Sektionen sind der Meinung, die Anschaffung von sechs 8,3 cm Batterien pro Division sei billiger als die Abänderung der 7,5 cm Kanonen.

Baselland zweifelt an der Möglichkeit, Fliegerangriffe von der Erde aus wirksam zu bekämpfen, und hält die Wiedereinführung der Fliegerabwehrbatterien für wenig erfolgversprechend.

b) Die 12 cm Haubitzen werden in den Berichten fast überall nur beiläufig erwähnt; sie sind praktisch wegen ihrer gekrümmten Flugbahn. Ihre Schußweite wird als ungenügend bezeichnet.

c) 15 cm Haubitzen. St. Gallen schlägt ihre Vermehrung auf 3 Batterien pro Division vor.

d) Gebirgsartillerie. Sie wird als ungenügend bezeichnet, weil sie nicht weit genug schießt, und soll ersetzt werden, nach einzelnen Vorschlägen durch leichte (12 cm) Haubitzen, nach andern durch 8,3 cm Kanonen mit verschiedenen Ladungen, nach andern endlich durch leichte Minenwerfer.

e) 12 cm Kanonen. Die Sektion Baselland bezweifelt die Möglichkeit, dieses Geschütz zweckmäßig modernisieren zu können, mit

folgender Begründung: Kompetente Praktiker weisen darauf hin, daß in Schießkursen erwiesen wurde, wie die mit den Radgürtelkanonen erzielten Resultate sich bei weitem nicht mit denjenigen messen können, die mit den auf Bettung montierten Geschützen früher erzielt wurden; die Streuung ist bedeutend größer. Das Geschütz kann nach wie vor nur langsam feuern. Die Lafette ist zu schwach; bei starker Beanspruchung springen Nieten.

f) Minenwerfer. Die Anschaffung wird überall begrüßt. Winterthur will den leichten Minenwerfer speziell auch zur Tankabwehr verwenden. St. Gallen schlägt vor, die schweren Minenwerfer als *Artillerieeinheit* zu organisieren.

g) Baselland fürchtet, die Bedienung von Infanteriegeschützen durch Infanteristen werde nicht möglich sein. Vorgeschlagen wird, solche Geschütze in Reserve zu halten, und sie im Bedarfsfall durch Artilleristen bedienen zu lassen.

Ueberall wird auf die Wichtigkeit ausreichenden Munitionsnachschubs hingewiesen. Die Vorschläge der Landesverteidigungskommission, die Privatindustrie nach Möglichkeit für die Fabrikation von Artilleriemunition zu organisieren, finden Zustimmung; betont wird dabei die Notwendigkeit, für ausreichende Rohmateriallager zu sorgen.

Baselland wirft dazu die Frage auf, ob nicht die Parkeinheiten zu automobilisieren seien.

Aviatik. Der Vorschlag der Landesverteidigungskommission führt nicht deutlich aus, wie weit das Flugwesen zu entwickeln sei. Die Sektion Genf schreibt dazu folgendes:

«L'aviation est destinée à assurer l'exploration éloignée, l'exploration rapprochée, le réglage et l'accrochage des tirs de l'artillerie, l'accompagnement des troupes dans le combat de l'infanterie et la destruction par bombardement de dépôts de munitions, de parcs, de voies ferrées, de gares de chemins de fer et de noeuds de communication.

Le principal de ces services, celui qui exige, pour être mis sur pied, le temps le plus long, est celui du réglage des tirs de l'artillerie; car il faut pour l'assurer disposer d'observateurs parfaitement instruits et capables. La préparation de ces observateurs exige une instruction et un entrainement minutieux; c'est donc en premier lieu de leur instruction et du matériel à eux destinés qu'il convient de s'occuper, en même temps que de l'instruction et de la formation de tous les pilotes nécessaires à l'armée.

La mise sur pied des autres services, si elle ne peut pas, non plus, être improvisée, ne demande pas une préparation aussi longue.

Mais aucun de ces services ne peut-être exécuté avec quelque succès, si les avions chargés des différentes missions ne sont eux-mêmes protégés contre les attaques de l'aviation adverse.

L'expérience de la guerre a prouvé que le système d'une protection linéaire, par l'emploi d'une permanence de patrouilles aériennes,

est impossible à réaliser. Le motif en est qu'un pareil service exige un matériel et un personnel trop considérables et qui sont trop rapidement usés.

Il faut donc renoncer à protéger par ce moyen les organes d'exploration rapprochée et de réglage, comme aussi à l'utiliser pour interdire les investigations aériennes à l'intérieur de nos lignes.

La sécurité devra être recherchée par l'emploi de patrouilles isolées.

Vouloir protéger à l'intérieur de nos lignes les points sensibles au moyen d'avions de chasse ou de combat qui s'éleveraient aussitôt un raid aérien signalé par des postes de guet en arrière de nos premières lignes, est tout aussi impossible.

Il faut en effet transmettre un message, le recevoir, prendre les dispositions et donner les ordres qu'il comporte, prendre l'envol, monter au delà de la hauteur à laquelle l'ennemi est signalé volant. Si cette hauteur est de 5.000 m environ ce qui est probable, il se sera écoulé une heure avant que les avions de la défense aient atteint 5.500 m. Pendant ce temps l'ennemi marchant à 120 km. à l'heure aura déjà, dans la plupart des cas, survolé et bombardé l'objectif de son choix.

La défense de ces points sensibles devra donc être assurée au moyen d'une artillerie spéciale contre avions. Elle ne pourra l'être au moyen d'avions que dans des cas très rares.

Pour l'exploration éloignée, comme pour les patrouilles à exécuter sur le front, pour l'accompagnement des troupes au combat, comme aussi pour chercher à obtenir sur un secteur déterminé la maîtrise momentanée de l'air, il faut disposer d'une aviation réservée à cet effet.

Ceci posé, et, étant admis que l'on ne peut compter comme matériel utilisable que sur les trois quarts de l'effectif réel, si l'on veut avoir pour chaque division Elite et Landwehr et chaque brigade de montagne 4 avions volants, il faudrait disposer de 65 avions de reconnaissance et de réglage.

On peut admettre que les divisions et les brigades de montagne ne soient pas engagées toutes à la fois, et réduire à 50 le nombre des avions de reconnaissance rapprochée et de réglage du tir d'artillerie.

On aurait ainsi besoin de:

5 escadrilles à 10 avions, soit 50 avions; chaque escadrille se divisant en 2 sections à 5 avions, 10 unités d'armée disposeraient à la fois de 5 avions, par conséquent de 4 avions volants.

Ces avions devraient assurer eux-mêmes leur protection pendant l'exécution de leur mission.

Passons à l'aviation d'armée et de corps d'armée, celle que j'ai désignée sous le nom d'aviation réservée.

Cette aviation doit, en premier lieu, assurer l'exploration éloignée pour l'armée et pour les corps d'armée, en second lieu la prise de photographies et au besoin soutenir par le feu de ses mitrailleuses

les troupes d'infanterie. C'est une sorte d'aviation à tout faire dont le type a été le Bréguet en France et l'avion métallique Zeppelin en Allemagne, ce sera un avion biplan biplace trimitrailleur de grande vitesse.

En admettant que 15 soient nécessaires pour l'exploration à grande distance de l'armée et des corps d'armée, 5 spécialement aménagés pour la prise de photographies pendant ces reconnaissances et 10 spécialement désignés comme avions mitrailleurs, c'est un total de 30 avions qu'il faut posséder.

3 escadrilles de biplaces rapides trimitrailleurs soit: 30 avions. Il faut encore pour patrouiller et couvrir le tout: 3 escadrilles d'avions de chasse pour l'armée soit: 30 avions.

En combinant et concentrant l'action de l'escadrille d'avions mitrailleurs et d'autres avions de la même série avec celle d'une partie des avions de chasse, on pourrait, cas échéant, obtenir une force capable d'assurer, *momentanément*, la maîtrise de l'air.

On aurait donc ainsi un total de 110 avions + 44 de réserve, soit 154 avions, nécessitant:

110 pilotes plus 30% de réserve, soit	143 pilotes.
65 observateurs plus 30% de réserve, soit	85 observateurs.
25 mitrailleurs „ 30% „ „	35 mitrailleurs.

Voilà ce qu'il nous faudrait avoir: aucune réduction ne devrait être admise; mais si réellement le peuple suisse ne veut plus consentir *toutes* les dépenses nécessaires à son armée, c'est sur l'aviation réservée, seule, que pourraient être consenties quelques réductions.

Quant à l'emploi et à l'utilisation de ce matériel, il faut et il doit être bien entendu que *l'aviation toute entière* reste entre les mains du commandement de l'armée, qui détache aux corps d'armée, au divisions indépendantes, ou aux groupements qu'il jugera bon de constituer, l'aviation qui leur sera nécessaire.

Il est indispensable qu'il en soit ainsi pour durer et pour éviter les *doubles emplois,* et ceci tout spécialement dans les missions d'exploration éloignée.

Le commandement de l'armée devra nécessairement se montrer avare dans l'attribution des organes aériens de réglage et de reconnaissance, et ne s'en dessaisir qu'à bon escient.

Le programme ci-dessus esquissé, sauf en ce qui concerne l'instruction des observateurs et des pilotes et les avions d'artillerie, ne peut pas être mis de suite à exécution; il ne pourra l'être que graduellement. Ce n'est pas là un désavantage, car l'aviation est dans un stade de perpétuel devenir et déjà les appareils qui étaient employés à la fin de la guerre en 1918 ne sont plus à la hauteur.

Il convient donc que nos ingénieurs suivent attentivement et s'informent exactement de ce qui se fait, non seulement en Allemagne où tout est à refaire, mais aussi en Angleterre et ailleurs.

En résumé notre armée doit disposer:	Avions volants		Avions réserve
Pour l'observation rapprochée et le réglage des tirs de l'artillerie de	50		20
Avions à tout faire pour l'exploration éloignée, la photographie et l'accompagnement des troupes	30		12
Avions de chasse et protection	30		12
	110	+	44

soit 154 au total.

et d'une artillerie spéciale contre avions pour la défense des points sensibles.

En terminant j'insiste encore pour que chaque unité d'aviation à créer, qu'elle soit désignée sous le nom d'escadrille ou un autre, et composée de 6 de 10 ou de 12 avions soit homogène, c'est-à-dire, formée d'avions du même type, mus par le même moteur.»

Die Sektion Fribourg will noch bedeutend weiter gehen. Sie schreibt in ihrem Bericht:

«Comme les «Principes», comme tous ceux d'ailleurs qui s'accordent un instant de refléxion, nous sommes convaincus qu'en renonçant à assurer nous-mêmes la défense de notre sol nous donnerions le coup de mort à notre pays. Sa situation politique et économique dépend uniquement de cette ferme volonté de nous faire respecter en cas de conflit international. Et si l'on remarquait à l'Etranger le plus léger fléchissement dans cette conception, nous le payerions au centuple et immédiatement dans nos rapports avec tous nos voisins. Leur pression toujours croissante nous conduirait peu à peu à une tutelle plus ou moins dissimulée. Et les charges devant lesquelles nous aurions reculé alors qu'elles étaient dans notre intérêt propre, nous devrions les subir, et combien plus lourdes, uniquement dans le leur.

Somme toute, il s'agit surtout, pour notre défense nationale, de pouvoir disposer au début d'une campagne des moyens qui rendraient impossible une invasion brusquée de notre pays.

Or, s'il suffisait à un belligérant de quelques raids aériens, exécutés en force, pour arrêter définitivement notre mobilisation en semant la terreur sur nos villes, en détruisant nos arsenaux, nos ouvrages d'art, nos usines, nos dépôts de munitions etc., l'invasion qui suivrait deviendrait un jeu facile et aucun belligérant ne s'en priverait en regard des avantages stratégiques incalculables que lui procurerait pour la suite de ses opérations la possession de notre pays.

«Renoncer a priori» à la maîtrise — *relative* — de l'air qui seule pourrait empêcher cette dévastation préparatoire, c'est renoncer du même coup à tout espoir de nous défendre, et le matériel de guerre que nous nous procurerions par ailleurs deviendrait un luxe inutile, puisqu'il nous coûterait cher et ne nous servirait jamais.

La défense aérienne doit donc être le premier et le principal souci de notre réorganisation technique. Si nous ne sommes pas en

mesure d'empêcher, par notre aviation, celle de l'ennemi de nous réduire en quelques heures à merci, en nous arrosant d'explosifs et de gaz délétères, mieux vaut en effet ne posséder aucun matériel de guerre quelconque et le faire savoir. Nous éviterions du moins, en les rendant inutiles, les dévastations préliminaires d'une invasion, qui s'opérerait de toute façon sans coup férir.

Avant de chercher les moyens de prolonger notre résistance, il faut nous mettre en mesure de la commencer, en assurant notre mobilisation d'abord, notre concentration ensuite.

Or notre aviation actuelle est inexistante. Sur des appareils insuffisants, une cinquantaine de pilotes, appelés à exécuter leurs vols périodiques, n'entrent pas en ligne de compte. A nombre égal, ils seraient toujours et rapidement descendus. Elever *quelque peu* leur effectif ne changerait rien à la situation. Ce ne serait pas encore l'obstacle qui ferait réfléchir une armée étrangère. Mais pouvons nous le créer?

Remarquons tout d'abord que le sabotage décisif de notre mobilisation impliquerait de la part de l'adversaire l'obligation d'exécuter ses raids en plein jour. Les entreprises nocturnes ne donneraient jamais que des résultats militaires incomplets, sinon insignifiants. Et pour obtenir l'effet recherché, l'ennemi devrait procéder à une invasion aérienne de grand style, et ne pourrait se contenter de quelques incursions d'escadrilles isolées, opérant au hasard et sans plan d'ensemble. Mais si nous disposions, au contraire, en plus de notre aviation, système actuel, d'une centaine de pilotes permanents, triés sur le volet; tous mitrailleurs éprouvés; alertables en quelques minutes sur n'importe quel point du ciel suisse; montés la plupart sur des appareils de première rapidité, et quelques uns peut-être sur des avions géants et protégés, véritables forteresses volantes, garnies de mitrailleuses; ces aviateurs, manoeuvrant d'après une tactique propre et originale, avec la précision et le cran que peut seul donner un entraînement continu, parviendraient, nous n'en doutons pas, à constituer l'organisation protectrice, qui nous fait défaut actuellement.

On nous objectera peut-être que nous ne pouvons nous offrir ce luxe-là. Mais alors pourquoi faire d'autres dépenses pour notre défense nationale si nous ne prenons cette précaution dont elle dépend avant tout?

La France qui possède déjà une aviation militaire d'une puissance relativement fantastique, ne vient-elle pas d'inscrire à son budget de 1921 une somme de fr. 400.000.000.— pour la développer encore, affirmant ainsi que la guerre de demain sera avant tout une guerre aérienne?

L'important en effet, pour un petit pays, qui ne peut ni renoncer à se défendre lui-même, ni s'offrir tous les moyens de le faire, ce n'est pas de posséder en échantillons tout le matériel de guerre moderne, mais d'avoir sur certains points, malgré sa misère, une su-

périorité déroutante et momentanée au début des hostilités, alors qu'il sera livré à ses seules forces.

L'aviation nous paraît être un de ces points, et notre supériorité relative dans ce domaine, limitée à une première éventualité, mais à une éventualité décisive, devrait consister bien plutôt dans la valeur du personnel et du matériel, et l'originalité de leur emploi, que dans le nombre des appareils et des pilotes.

Les organisations terrestres de défense contre avions seraient encore beaucoup plus coûteuses, et le plus souvent inefficaces. On pourrait en créer quelques unes sur certains points particulièrement vulnérables; on ne doit pas songer à le faire partout où elles sembleraient indiquées.

Notre unique chance de salut reste donc notre propre aviation, que nous devons coûte que coûte mettre à même d'accomplir sa tâche protectrice.»

Verschiedenes. Neuenburg weist auf die Notwendigkeit der Vermehrung der Stahlhelme und der Gasmasken hin; verschiedene Sektionen verlangen Vermehrung und Verbesserung des Verbindungsmaterials.

Festungswerke. Baselland wirft die Frage auf, was mit den Festungswerken zu geschehen habe. Daraus, daß die Infanterie der Festungen in der Feldarmee eingeteilt werden soll, daß aber die Besatzungen gleichwohl bestehen bleiben, muß auch auf die Beibehaltung der Festungen geschlossen werden. Aus der Einstellung der Wiederholungskurse und der Beschneidung der Kredite ist dagegen ein Abbau zu erwarten. Die Festungswerke sind entweder auf der Höhe der Zeit zu halten, oder aufzugeben; einen Mittelweg gibt es nicht. Es wird deshalb das Studium folgender Fragen angeregt:

a) Genügen die permanenten Festungswerke den taktischen und technischen Anforderungen?

b) Was soll mit den Werken geschehen, wo dies nicht der Fall ist?

c) Entspricht die Kampfkraft der Festungswerke dem darin festgelegten Personal und Material?

d) Falls die Festungswerke nicht weiter auf der Höhe der Anforderungen gehalten werden sollen, empfiehlt es sich, gleichwohl Festungstruppen zu unterhalten? **(Fortsetzung folgt.)**

Zum Bestande der Mitrailleurkompagnien.

Von Oberlt. *H. Bischoff,* Füs.-Kp. I/54.

Ziffer 363 der „Provisorischen Vorschriften für die Infanterie-Mitrailleure“ lautet:

> „Jede Truppe ist verpflichtet, dem ersten Begehren der Maschinengewehre um Mannschaftsersatz sofort zu entsprechen.“

Jedem Zugführer der Infanterie ist diese Ziffer, wenn sie ihm überhaupt bekannt ist, ein Dorn im Auge. Eine gleiche Vorschrift